

La CCI de Vaucluse accompagne les entreprises vers la facturation électronique



Trois réunions d'information concernant le basculement vers la facturation électronique se tiendront les lundi 8, mardi 9 et lundi 15 juin à Carpentras, Pertuis et Apt.

À partir du 1er septembre prochain, certaines entreprises devront obligatoirement adopter la facturation électronique. Ainsi, pour être le mieux préparés possibles, les dirigeants et acteurs du développement des territoires pourront assister à l'une des réunions d'information organisées par la [Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse](#) et la [Direction générale des Finances publiques](#) en partenariat avec le [Crédit Agricole Alpes Provence](#).

En tout, ce sont trois réunions qui auront lieu dans le département pour expliquer les enjeux de la facturation électronique et les solutions à mettre en place :



Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 5 juin 2026

- le lundi 8 juin à 14h à La Gare Numérique à Carpentras,
- le mardi 9 juin à 12h30 à la Maison de la Culture et des Associations à Pertuis,
- le lundi 15 juin à 13h30 à Cap Luberon à Apt.

Pour s'inscrire, [cliquer ici](#).

[Urssaf : la facturation électronique bientôt obligatoire](#)